|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ECFIN-CEF-CPE-02 |
| Numéro de poste Sysper: | 225092 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Elena REITANO  3 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25 avril 2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Le Secrétariat contribue à la préparation efficace et au suivi des réunions de l’Eurogroupe, du groupe de travail de l’Eurogroupe (EWG), du Comité économique et financier (CEF), ainsi que de leur sous-comités et groupes de travail (en particulier du sous-comité FMI et affaires internationales (SCIMF), du sous-comité Pièces (ECSC) et de la *Task Force on Coordinated Action* (TFCA)). L’EWG, qui est composé de représentants de haut niveau des ministères des Finances des États membres de la zone euro, se réunit à échéance régulière pour examiner la situation macroéconomique, budgétaire et financière des économies de la zone euro et préparer les discussions à niveau ministériel à l'Eurogroupe. L’appui à la préparation consiste à produire des briefings, des analyses, ainsi que des projets d'avis, de conclusions et de déclarations à l'attention de l'Eurogroupe et, occasionnellement, du Conseil ECOFIN. Notre unité entretient également des contacts étroits avec les services de la Commission, du Secrétariat général du Conseil, de la BCE, du MES et du FMI.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le/la titulaire du poste aura l’occasion de développer des connaissances et des compétences pratiques sur l'élaboration des politiques de l'UE. Il/Elle contribuera à la formulation et à la coordination des politiques de la zone euro, avec une attention particulière aux politiques économiques et budgétaires, en travaillant sur diverses questions économiques et structurelles d'importance pour la zone euro, notamment la gouvernance économique de la zone euro (spécifiquement, la mise en œuvre du 2-pack, le travail sur la coordination des politiques ex ante, le travail sur l'approfondissement de l'UEM) et la gestion de crise de la zone euro. En outre, elle/il préparera des briefings pour le Président du CEF/EWG et pour le Président de l'Eurogroupe.

Le/la candidat(e) retenu(e) assurera la liaison avec les principales parties prenantes, notamment avec la Présidence de l’Eurogroupe, la Présidence du Conseil, le Secrétariat général du Conseil, les présidents des comités et groupes de travail, la Commission européenne ainsi que les représentants de haut niveau des ministères des Finances des États Membres de la zone euro, et avec les autres institutions, en particulier la BCE, le MES et le FMI et, si nécessaire, avec d’autres pays et institutions.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue pour rejoindre une équipe de 10 personnes évoluant dans un environnement de travail convivial, rapide, dynamique et stimulant. Le candidat retenu doit posséder de très bonnes capacités d'analyse et des connaissances approfondies en économie et questions budgétaires, acquises à travers ses études universitaires et son expérience professionnelle. Des bonnes compétences rédactionnelles en anglais, qui est la langue de travail du Secrétariat, sont indispensables. Une appétence et un instinct pour les questions politiques sont un atout. Les heures de travail peuvent être longues et une certaine flexibilité sera requise.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiquesé techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)